



MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-LIVRES

Saint-Livres, le 23 août 2022

AVIS A LA POPULATION

BAN DE VENDANGES

Conformément à l'article 26 de la Loi sur la viticulture, la Municipalité de Saint-Livres a fixé la mise à ban du vignoble au

Lundi 22 août 2022.

La Municipalité.